



fédération  
française  
des échecs

**Direction Natio-  
nale de  
l'Arbitrage**

**GUIDE DES FOR-  
MATIONS  
D'ARBITRES  
FÉDÉRAUX**

---

**L'intelligence du jeu,   
l'émotion du sport**

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	3
Aspects financiers .....	5
Modalites d'organisation des stages .....	7
Programme des stages.....	9
INFORMATIONS DE CONTACT.....	12

# INTRODUCTION

Ce guide regroupe les informations, règles et procédures concernant le pôle formation au sein de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Le document réglementaire reste le Règlement Intérieur de la D.N.A., voté par le Comité Directeur de la F.F.E., et notamment son Article 15 :

## **STAGES DE FORMATION**

Les modalités pratiques et financières d'organisation de stages d'arbitrage ainsi que les programmes détaillés sont décrits dans le guide des formations d'arbitres fédéraux.

### Le stage d'arbitre jeune (SJ)

Le stage SJ, d'une durée de 14 heures (2 jours), permet de préparer le titre d'arbitre jeune.

Thèmes essentiels du stage SJ :

Il est essentiellement axé sur l'enseignement des règles du jeu. S'y ajoutent des cours portant notamment sur les spécificités des compétitions jeunes et scolaires, sur la philosophie de l'arbitrage, sur le réglage des pendules, sur le règlement intérieur de la D.N.A.

Le stage SJ est ouvert à tout licencié A âgé de 11 à 16 ans.

### Le stage d'arbitre de club (SC)

Le stage SC, d'une durée de 14 heures (2 jours), permet de préparer le titre d'arbitre fédéral de club.

Thèmes essentiels du stage SC :

Il est essentiellement axé sur l'enseignement des règles du jeu. S'y ajoutent l'aptitude à arbitrer un match et l'acquisition de compétences organisationnelles, la connaissance des compétitions fédérales et des règlements fédéraux ainsi que des cours portant sur la philosophie de l'arbitrage, le fonctionnement des pendules électroniques, l'accueil du joueur handicapé, les missions et les devoirs de l'arbitre, le règlement intérieur de la D.N.A.

Le stage SC est ouvert à tout licencié A âgé d'au moins 15 ans.

### Le stage d'arbitre d'open (SO)

Le stage SO, d'une durée de 16 heures (2 jours), permet de préparer le titre d'arbitre fédéral d'open.

Thèmes essentiels du stage SO :

- Le système suisse.

- Les compétences organisationnelles et les devoirs administratifs de l'arbitre (notamment le traitement d'après tournoi qui doit être irréprochable).
- Un solide rappel sur les règles du jeu.

Le stage SO est ouvert à tout AFC, licencié A et âgé d'au moins 17 ans.

#### Le stage d'arbitre F.I.D.E. (SF)

Le stage SF, d'une durée de 30 heures (4 jours), permet de préparer le titre d'arbitre F.I.D.E. et AFE.

Le contenu du stage est celui défini par la F.I.D.E. pour les stages de formation d'arbitres F.I.D.E.

Le stage F.I.D.E. est ouvert à tout AFO de niveau 2, licencié A et âgé d'au moins 20 ans.

#### Le stage de formation continue (FC)

Le stage de formation continue (FC), d'une durée de 6 heures à 8 heures, comprend des cours portant sur les nouveautés, sur la dernière version des règles du jeu, sur les devoirs de l'arbitre (y compris sur le plan administratif) ainsi qu'un travail « à la carte » en fonction des attentes et questions formulées par les stagiaires.

Le stage FC est ouvert à tout arbitre fédéral, licencié A.

#### Le séminaire de formation de formateurs (FF)

Le séminaire de formation des formateurs s'adresse aux formateurs. Le Directeur de l'Éducation des arbitres organise et anime le séminaire en faisant appel à des membres de la D.N.A., à des formateurs et à des experts. Ce séminaire porte sur les contenus d'enseignement, sur les méthodes pédagogiques, sur les exigences liées aux épreuves des examens, sur les innovations ainsi que sur l'étude, l'approfondissement et la mutualisation de divers outils à caractère pédagogique et/ou à caractère technique.

## ASPECTS FINANCIERS

### Tarif des stages

Le tarif fédéral est de 25 euros par personne pour les stages SJ, SC, SO et de 15 euros pour les stages FC.

L'organisateur peut éventuellement solliciter et percevoir en plus la somme de 10 euros.

Stage SJ : 25 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)

Stage SC : 25 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)

Stage SO : 25 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)

Stage FC : 15 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)

Le versement de la somme de 25 euros comprend les frais d'inscription aux examens (pour une durée maximale de 2 ans).

Pour le stage SF, d'une durée de 4 jours, le tarif fédéral est doublé.

Stage SF : 50 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)

### Ce qui est à la charge de la FFE

- L'indemnisation du formateur : **100 € par jour** (si l'effectif minimal requis de stagiaires est atteint)
- Les frais de déplacements du formateur (si l'effectif minimal requis de stagiaires est atteint) pour un montant maximum de **186 €** (correspondant à un aller/retour de 2 x 300 km x 0.31 €). Tout éventuel dépassement est à la charge de l'organisateur ou du formateur : à définir entre eux avant le stage.

*Attention : le formateur est tenu de remplir lui-même sa demande d'indemnisation (formulaire DFA5). Il doit l'envoyer au plus tard 48h après la fin stage.*

### Ce qui est à la charge de l'organisateur

- L'hébergement du formateur (minimum : hôtel 2 étoiles avec Pdéj ou hébergement équivalent)
- Les repas du formateur (tarif maximal pouvant être demandé par le formateur = **20 €** par

repas du midi et du soir)

- L'éventuel supplément correspondant aux frais de déplacement du formateur (selon entente préalable entre le formateur et l'organisateur)
- Les éventuels frais de photocopies à mettre à disposition du formateur (selon entente préalable entre le formateur et l'organisateur)

### **Effectif des stages**

- Pour un stage de formation continue, il faut **au moins 10 stagiaires**
- Pour un stage SJ, SC, SO, il faut **au moins 8 stagiaires**

Attention : **si le nombre requis de stagiaires n'est pas atteint, le stage est entièrement à la charge de l'organisateur.**

A savoir : certaines dérogations portant sur l'effectif minimal requis peuvent être **EXCEPTIONNELLEMENT** accordées en fonction de circonstances particulières.

### **Le traitement d'après-stage**

La participation financière de la DNA (indemnisation d'un formateur) est subordonnée au respect des directives de traitement d'après-stage (check-list). Le formateur ainsi que l'organisateur prendront soin d'envoyer **tous** les éléments qui leur sont demandés au plus tard 48 heures après la fin du stage.

## MODALITES D'ORGANISATION DES STAGES

Les modalités sont décrites dans des fiches transmises sur demande aux organisateurs potentiels de stages.

### ORGANISER UN STAGE : ASPECTS ADMINISTRATIFS

Vous envisagez d'organiser un stage de formation d'arbitres de la Fédération Française des Echecs. Félicitations ! Merci de lire **attentivement** ce qui suit.

#### AVANT LE STAGE

- SVP, veuillez prendre connaissance du document intitulé « aspects financiers ». **En sollicitant une homologation de stage, vous en acceptez les modalités.**
- SVP, prenez connaissance du document ci-joint intitulé « check-list de traitement d'après-stage ». **En sollicitant une homologation de stage, vous en acceptez les modalités.**
- Vous devez trouver un lieu de stage dont les caractéristiques et l'équipement sont compatibles avec la tenue d'une activité d'enseignement.
- Vous devez choisir un formateur, que vous contacterez directement afin de l'engager. Vous trouverez la liste des formateurs actifs sur le site fédéral, rubrique arbitrage.

*Rq : ses frais de déplacements sont plafonnés à 186 euros*

- Vous devez compléter soigneusement **le formulaire DFA1** (demande d'homologation) puis l'envoyer par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : [diregdna@gmail.com](mailto:diregdna@gmail.com) . **Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.**

Après réception de votre formulaire DFA1 dûment complété, votre stage est homologué. Vous recevez une confirmation par e-mail. Votre stage (qui porte désormais un N° d'homologation à rappeler dans toute correspondance ultérieure) est annoncé sans tarder sur le site fédéral.

#### PENDANT LE STAGE (ou avant)

- Vous devez collecter **le ou les chèques** correspondant à la somme que vous devez à la FFE (et éventuellement à l'organisateur si vous avez demandé la participation facultative de 10 € maximum par stagiaire)
- Vous devez vérifier (ou faire vérifier par le formateur que vous allez recruter) que chaque participant est **titulaire d'une licence A** valable pour la saison en cours.

**Un participant non titulaire d'une licence A verra le stage non comptabilisé pour son cursus d'arbitre.**

- Vous devez compléter soigneusement les formulaires **DFA2** (procès-verbal), **DFA3** (liste des stagiaires), **DFA4** (bordereau de paiement).

## APRES LE STAGE

- Vous devez vous conformer aux **directives de la check-list de traitement d'après-stage** (voir PJ) et envoyer impérativement les éléments aux destinataires (à Mme Chollet au siège fédéral et au responsable de la formation par e-mail) au plus tard 48 h après la fin du stage.

Le formateur que vous allez recruter (*et qui sera indemnisé par la FFE, pour peu que l'effectif requis soit atteint et pour peu qu'il envoie son formulaire DFA5 au plus tard 48 h après la fin du stage*) est familiarisé avec tout cela.

**Faites appel à lui en qualité de conseiller technique** pour la mise en œuvre de votre stage !

*Si l'effectif requis n'est pas atteint, l'indemnité du formateur et ses frais de déplacement seront à l'entière charge de l'organisateur du stage.*

Bien cordialement

Dominique DERVIEUX (DFA)

[diregdna@gmail.com](mailto:diregdna@gmail.com)

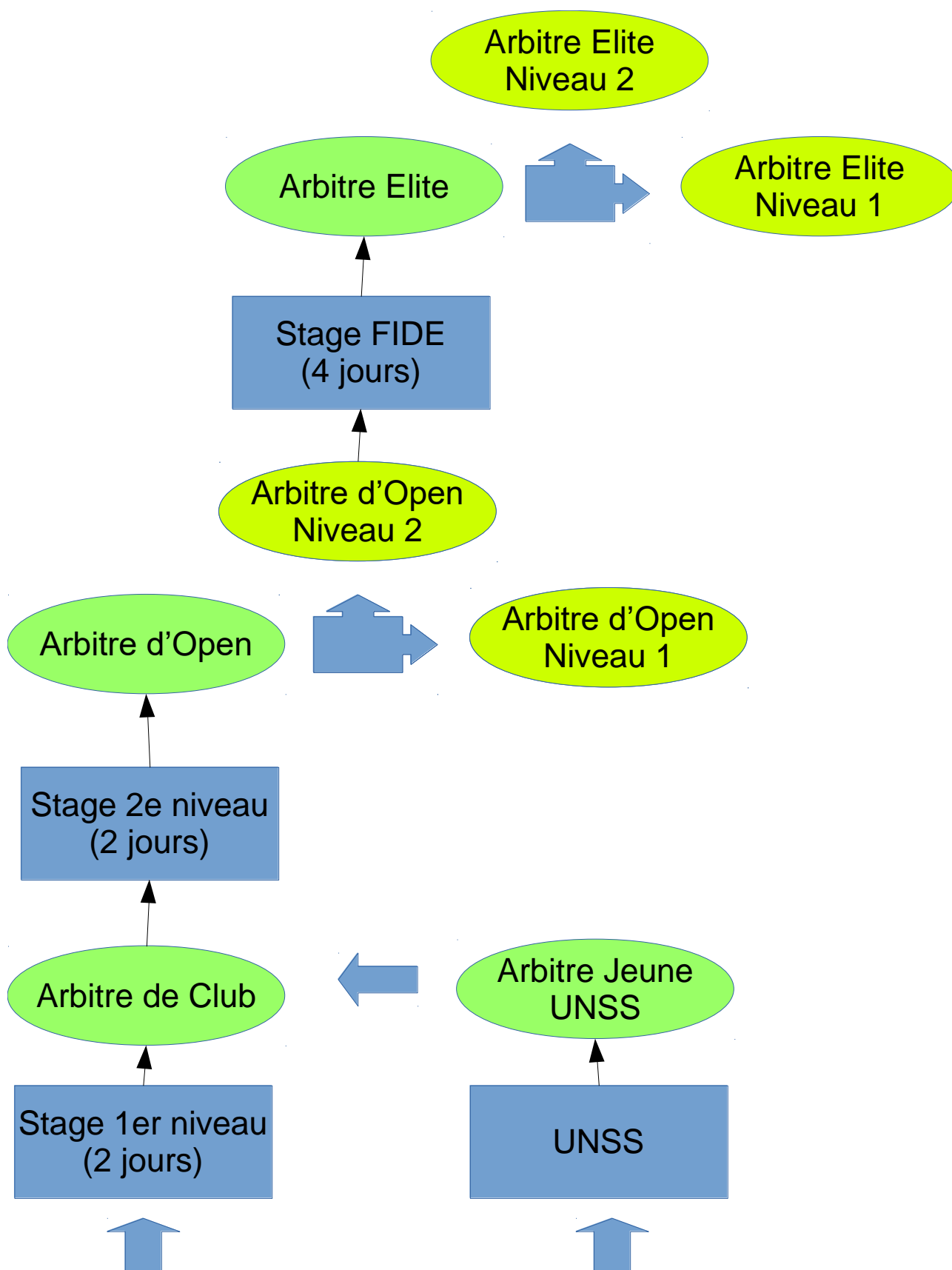


## PROGRAMME DES STAGES

Les programmes des stages de formation ont été revisités, mis à jour et réorganisés en modules, souvent abordés tout au long du cursus, que ce soit de manière théorique (vert) en stage, sous forme de fiches pratiques (bleu) ou sur le terrain lors des arbitrages (orange). Cela couvre tout le champ des compétences que développe un arbitre lors de son activité, des débuts comme stagiaire jusqu'au plus haut niveau.

Module	AFJ	Club	Open	Elite
Etre arbitre	Basique	Intermédiaire	Avancé	Avancé
Maîtriser les règles du Jeu	Intermédiaire	Intermédiaire	Avancé	Avancé
Manipuler les pendules	Avancé	Avancé	Avancé	Avancé
Connaître la DNA	Basique	Intermédiaire	Avancé	
Appliquer la discipline	Basique	Basique	Intermédiaire	Avancé
Lutter contre la tricherie et le dopage	Basique	Basique	Intermédiaire	Avancé
Prendre en compte le handicap	Basique	Intermédiaire	Avancé	Avancé
Modules transverses "savoir être"	Basique	Intermédiaire	Avancé	Avancé
Connaître les compétitions fédérales	Intermédiaire	Avancé		
Arbitrer un match de championnat	Basique	Avancé		
Arbitrer une coupe fédérale	Intermédiaire	Avancé		
Savoir gérer un tournoi		Basique	Intermédiaire	Avancé
Piloter un tournoi fermé		Basique	Intermédiaire	Avancé
Piloter un open au système suisse			Intermédiaire	Avancé
Connaître la FFE	Basique	Intermédiaire	Avancé	
Maîtriser les systèmes de classement	Basique	Basique	Intermédiaire	Avancé
Piloter un tournoi - autres systèmes		Basique	Intermédiaire	Avancé
Introduction aux Titres FIDE				Intermédiaire
Culture générale ...	Basique	Basique	Intermédiaire	Avancé

Les stages s'intègrent dans le cadre du nouveau cursus présenté sur le schéma suivant :



Les programmes détaillés des stages font l'objet des documents suivants :

- DNA-Programme des stages SJ et SC
- DNA-Programme du stage SO

Pour le Stage SF, le programme est défini par la FIDE. Lors de l'inscription au stage, les formateurs vous communiqueront le programme du stage et les révisions à faire en amont.

## INFORMATIONS DE CONTACT



## Direction Nationale de l'Arbitrage

Fédération Française des Échecs

6 Rue de L'Église 92600 ASNIERES SUR SEINE

Tél. : 01 39 44 65 80

<http://www.echecs.asso.fr>

